Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260121-D202607-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MERCREDI 21 JANVIER 2026

| N° Acte : **2026-Délib-07-CM 21/01/2026** | Classification **: 7.5 Subventions** |
|---|---|

N[bre] de Conseillers en exercice : 29

N[bre] de Conseillers présents ou représentés : 27

***Objet* : Demande de subvention au titre de la DSIL 2026 pour des travaux d'aménagement de la rue de la Marine**

L'An deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de janvier, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL, Maire.

**Etaient absents :** M. Gilles BERNARD (procuration à Mme Florence BODÉRÉ) ; M. Erwan SEZNEC (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN) ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC ; M. Fabrice FABRIANO et M. Christian BUREL (procuration à Mme Karine TANNEAU COSQUÉRIC).

**Secrétaire :** Mme Estelle GUICHAOUA.

La commune de Penmarc'h poursuit depuis plusieurs années une politique de requalification de ses espaces publics, visant à améliorer la qualité de vie quotidienne de ses habitants. Après la requalification de la rue François Merrien, il s'agit aujourd'hui de prolonger cette démarche sur la rue de la Marine (RD 785), axe majeur reliant le bourg à Kérity et Saint-Pierre. Les enjeux et objectifs du projet sont les suivants :

- Sécuriser les déplacements : piétons, cycles et automobiles, en créant des cheminements continus et lisibles et en réduisant les vitesses.
- Mettre en valeur les équipements : parvis de l'école, cimetière, espaces publics attenants.
- Requalifier l'image du bourg : passer de la route à la rue, renforcer l'ambiance urbaine en cohérence avec la zone agglomérée.
- Valoriser le patrimoine : respect du périmètre de protection des monuments historiques et mise en valeur des vues vers l'église et le tissu ancien.
- Améliorer la gestion des eaux pluviales : reprise d'un réseau ancien et inadapté.
- Introduire une trame végétale durable : plantations sobres en entretien, résistantes et adaptées aux contraintes de visibilité routière.

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260121-D202607-DE

Ci-dessous, le plan de financement prévisionnel :

| FINANCEURS | Dépense H.T. Subventionnable de l'opération | Taux sollicité | Montant sollicité de la subvention |
|---|---|---|---|
| **ETAT – D.E.T.R** | 470 000 | | |
| **ETAT – D.S.I.L** | | 42,55% | 200 000 |
| **Région** | | | |
| **Département** | | | |
| **Autres financements publics** | | | |
| TOTAL des aides publiques sollicités (cumul plafonné à 80% du montant H.T) | 200 000 | 42,55% | |
| Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%) | 270 000 | 57,45% | |
| **TOTAL** (Coût de l'opération H.T) | 470 000 | 100% | |

**Vu** l'avis favorable de la commission *« Finances, travaux et vie économique »* du mardi 13 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

**DÉCIDE :**

**D'ACCEPTER** le plan de financement prévisionnel proposé,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir la subvention DSIL 2026, pour les travaux d'aménagement de la rue de la Marine.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Jean-Paul STANZEL